

Guide destiné aux prestataires de services

# Safety Culture Ladder



---

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Safety First au sein de Swissgrid</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Généralités sur la Safety Culture Ladder</b>	<b>4</b>
2.1	Bases de la Safety Culture Ladder	4
2.2	La méthode Safety Culture Ladder	6
<b>3</b>	<b>La Safety Culture Ladder pour les prestataires de services</b>	<b>8</b>
3.1	Critères pour l'introduction de la Safety Culture Ladder	9
3.2	Classification des risques	9
3.3	Variantes pertinentes	10
3.4	Coûts	10
3.5	Phases de mise en œuvre	11
3.6	Approche Fair Entry	11
3.7	Dialogue pour encourager la culture de la sécurité	11
<b>4</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>11</b>

L'objectif du présent document consiste à guider les partenaires contractuels éventuels (nommés prestataires de services ci-après) lors de l'application de la méthode Safety Culture Ladder et présente les exigences de Swissgrid qui en découlent.

Veuillez bien vouloir vous adresser directement à Swissgrid ([safetyculture@swissgrid.ch](mailto:safetyculture@swissgrid.ch)) si vous avez des questions.

# 1 Safety First au sein de Swissgrid

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est responsable d'assurer l'exploitation sûre, fiable et performante du réseau de transport d'électricité suisse. Selon l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), Swissgrid fait partie des exploitants d'infrastructures critiques de la Suisse et s'efforce d'assurer le niveau de sécurité correspondant. C'est la raison pour laquelle la sécurité représente l'un des objectifs stratégiques de Swissgrid. Notre exigence est la suivante: La sécurité est notre première priorité, dans tout ce que nous faisons. La sécurité des personnes, des installations et de l'environnement est garantie en permanence.

Swissgrid définit la culture de la sécurité («Safety Culture») comme la compréhension et la prise de conscience communes par tous les membres de l'organisation et les prestataires de services en matière de sécurité. La définition des responsabilités, les formations et les formations continues régulières ainsi que la gestion appropriée des incidents en font

notamment partie. Une culture positive de la sécurité exige que toutes les personnes concernées se remettent sans cesse en question, adoptent un comportement qui tient compte de la sécurité et communiquent en toute transparence sur les thèmes liés à la sécurité.

La sécurité est un processus continu et non un état. Il est donc nécessaire de faire évoluer en permanence la culture de la sécurité, et donc la culture d'entreprise, de manière systématique et durable. La mise en œuvre de la méthode SCL (Safety Culture Ladder) a fait ses preuves dans des organisations d'autres pays à cette fin. C'est la raison pour laquelle Swissgrid a décidé d'introduire la SCL à la fois en interne et comme exigence en ce qui concerne la collaboration avec les prestataires de services pour lesquels la sécurité au travail et la protection de la santé jouent un rôle essentiel dans l'exécution de leurs activités.



Démantèlement de la ligne Mörel–Ulrichen (VS) de 220 kV

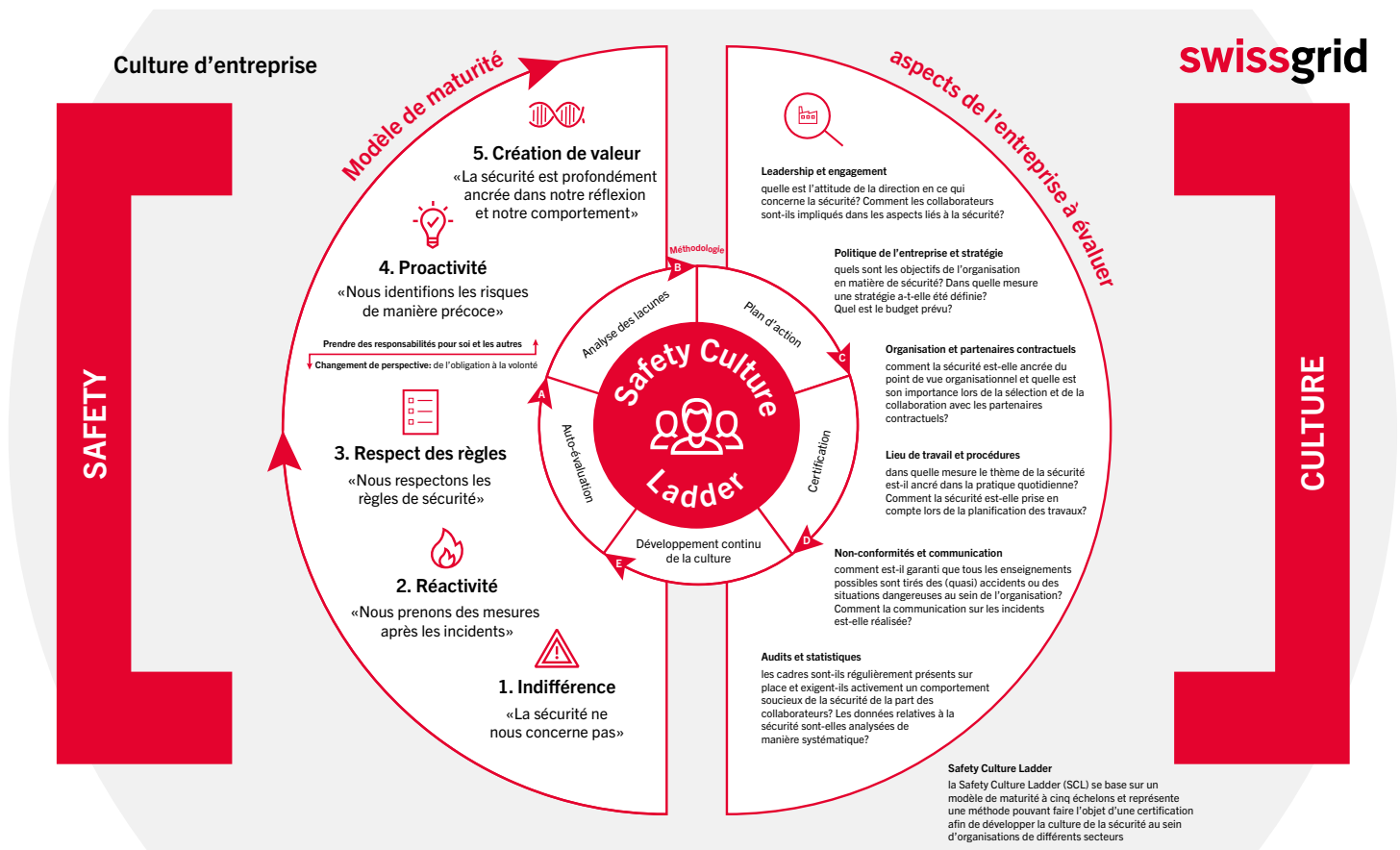
# 2 Généralités sur la Safety Culture Ladder

## 2.1 Bases de la Safety Culture Ladder

La méthode SCL est née aux Pays-Bas dans le secteur des véhicules ferroviaires et l'Institut néerlandais de normalisation (Nederlandse Norm, NEN) la gère depuis juillet 2016. Elle se base sur un modèle de maturité à cinq échelons et représente une méthode pouvant faire l'objet d'une certification afin de développer la culture de la sécurité au sein d'entreprises de différents secteurs dans lesquelles les risques liés à la sécurité physique (sécurité au travail et protection de la santé) sont particulièrement élevés. Il est possible d'appliquer son principe de base à tous les domaines dans lesquels la sécurité est importante bien qu'elle ait été surtout conçue pour améliorer

la sécurité au travail. Elle se concentre sur l'amélioration continue du comportement des cadres, des collaborateurs et des prestataires de services en matière de sécurité. Cette approche, qui accorde la priorité à la pratique, complète parfaitement les normes, les spécifications et les lignes directrices courantes dans le domaine de la sécurité (au travail).

L'infographie suivante montre les principaux éléments de la méthode SCL et la manière dont elle s'inscrit dans la culture d'entreprise.



Infographie: aperçu de la méthode Safety Culture Ladder

Le développement de la culture de la sécurité se déroule en cinq échelons: plus la culture de la sécurité d'une organisation est développée, plus l'échelon est élevé.

## Niveau de maturité

## Description

### Niveau 1 «Indifférence»



#### «La sécurité ne nous concerne pas»

Le management et les collaborateurs ne prennent pas de responsabilités. Ils croient que les incidents arrivent uni-quement par hasard.

### Niveau 2 «Réactivité»



#### «Nous prenons des mesures après les incidents»

Le management est contraint de réagir si un incident survient. Les personnes rejettent leurs responsabilités. Les collaborateurs se voient comme des victimes et ne se sentent pas responsables.

### Niveau 3 «Respect des règles»



#### «Nous respectons les règles de sécurité»

Les consignes de sécurité adaptées sont définies, mais pas encore appliquées de manière systématique. La sécurité est encore essentiellement considérée comme l'affaire du management. L'aspect positif est qu'il existe une prise de conscience de la sécurité.

### Changement de perspective: de l'obligation à la volonté

### Niveau 4 «Proactivité»



#### «Nous identifions les risques de manière précoce»

La priorité de la sécurité est élevée et celle-ci est ancrée dans les processus de l'entreprise. Les supérieurs hiérarchiques encouragent le travail réalisé en toute sécurité et en félicitent les collaborateurs. Ces derniers assument leurs propres responsabilités.

### Niveau 5 «Création de valeur»



#### «La sécurité est profondément ancrée dans notre réflexion et notre comportement».






La sécurité fait partie intégrante des processus de l'entreprise et elle constitue toujours la priorité absolue. Chacun assume ses responsabilités pour lui-même et les autres. Tous sont convaincus qu'il n'est possible d'améliorer la sécurité de manière efficace qu'en collaborant.

Modèle de maturité: un aperçu des cinq niveaux

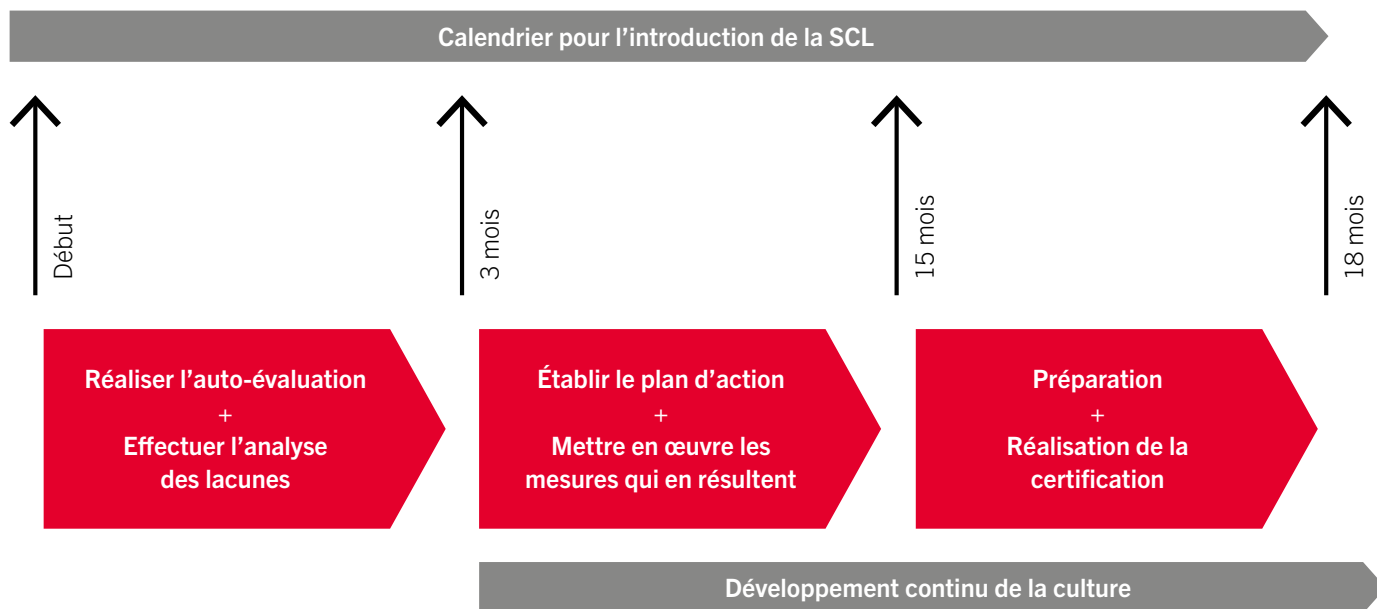
La SCL évalue le niveau de maturité de la culture de la sécurité d'une organisation à partir de six aspects de l'entreprise (voir: SCL-graphie, p. 4). Ces derniers comportent différentes exigences en fonction du niveau. L'attitude et le comportement des cadres, des collaborateurs et des prestataires de services sont notamment évalués. Plus le niveau de maturité est élevé, plus les exigences sont strictes et plus le comportement tient compte de la sécurité.

## 2.2 La méthode Safety Culture Ladder

La procédure décrite ci-dessous, qui sert de guide d'introduction à la méthode SCL afin de développer la culture de sécurité, a fait ses preuves en pratique.

Étape		Mise en œuvre
Auto-évaluation		L'organisation réalise une auto-évaluation afin de déterminer son niveau de maturité actuel en matière de culture de la sécurité. NEN fournit un outil web à cet effet sur le site Internet Safety Culture Ladder. Il existe également d'autres moyens pour réaliser une auto-évaluation en tenant compte des exigences de la méthode SCL. Une possibilité consiste à faire appel à une entreprise de conseil qui peut fournir non seulement les résultats quantitatifs, mais également des informations qualitatives sur les améliorations possibles.
Analyse des lacunes		L'organisation identifie ensuite à partir des résultats de l'auto-évaluation les lacunes entre le niveau de maturité actuel de la culture de la sécurité et le niveau de maturité envisagé.
Plan d'action		L'organisation établit un plan d'action à partir de l'analyse des lacunes. Celui-ci comporte des mesures concrètes afin de développer la culture de la sécurité de manière ciblée en fonction de l'échelon envisagé. La mise en œuvre des mesures du plan d'action lance le processus d'évolution de la culture. Celui-ci se poursuit après l'audit de certification.
Certification		Un organisme de certification peut effectuer un pré-audit pour préparer la certification, le cas échéant. Dans le cadre de l'audit de certification, l'organisation reçoit un certificat ou une déclaration, en fonction de la variante de la SCL choisie (voir chapitre 3.3). Une vérification commune a ensuite lieu au cours des deux années suivantes afin de garantir que la culture de la sécurité va se développer en permanence. Le cycle de certification recommence ensuite l'année suivante.
Développement continu de la culture		Le développement de la culture au sein d'une organisation peut prendre plusieurs années en fonction de la taille de cette dernière. Il ne s'arrête donc pas avec la certification, mais doit être encouragé par des mesures appropriées après celle-ci.

Le déroulement chronologique de l'introduction de la SCL et du processus de développement de la culture qui y est associé est représenté ci-dessous. L'expérience montre qu'il est réaliste d'obtenir une certification dans les 18 mois en suivant la procédure ci-dessus.



Procédure et déroulement de l'introduction de la SCL

### 3 La Safety Culture Ladder pour les prestataires de services

Swissgrid est responsable de l'approvisionnement sûr et fiable en électricité. L'objectif premier de l'introduction de la SCL pour les prestataires de services à partir de 2022 consiste à développer la culture de la sécurité en ce qui concerne la sécurité au travail et la protection de la santé. Les efforts fournis pour sensibiliser à la sécurité apportent toutefois également une contribution importante dans les domaines de la sécurité des installations, de la sécurité d'approvisionnement, de la protection de l'environnement, etc.

À l'avenir, l'introduction de la SCL sera une exigence définie contractuellement pour l'acquisition de certains services. Les prestataires de ces services devront alors fournir la preuve qu'ils ont atteint le niveau 3 au minimum. Avec cette approche, Swissgrid s'est fixé pour objectif de motiver les prestataires de services pour qu'ils développent activement leur propre culture de la sécurité. Elle garantit une création de valeur commune à long terme.



Établissement des fondations des pylônes au col de l'Albula (GR)



### 3.1 Critères pour l'introduction de la Safety Culture Ladder

Les deux critères suivants conditionneront principalement l'application de la méthode SCL pour les prestataires de services à l'avenir:

1. la procédure d'acquisition (procédures invitant à soumissionner, procédures ouvertes et sélectives, procédures de gré à gré)
2. l'évaluation des risques liés aux activités à réaliser en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Les exigences correspondantes seront communiquées dans le cadre d'acquisitions concrètes.

Swissgrid exige au moins la certification des unités organisationnelles qui participent activement aux projets de Swissgrid ou peuvent exercer une influence sur la sécurité au travail. Les collaborateurs internes et/ou le personnel temporaire sont concernés. Swissgrid pense toutefois qu'il est plus efficace d'introduire la SCL dans toute l'organisation, car la culture de la sécurité est toujours globale.

L'exigence ne concerne pas les cas suivants pour lesquels l'introduction de la SCL n'est pas requise:

- la fabrication et la livraison de composants ou de matériaux, sauf s'il existe des exigences particulières en matière de sécurité au travail et protection de la santé pour le transport et le déchargement.
- les sous-traitants des prestataires de services de Swissgrid.

### 3.2 Classification des risques

L'évaluation des risques des activités à réaliser dans le cadre d'une acquisition se base sur certains dangers selon la SUVA, notamment ceux liés aux travaux à proximité de parties sous tension et aux travaux en hauteur, qui sont d'une importance capitale pour Swissgrid:

- risques mécaniques
- risques de chute
- risques électriques
- substances nocives pour la santé
- risques d'incendie et d'explosion
- risques thermiques
- risques dus à des phénomènes physiques particuliers
- stress dû à l'environnement de travail
- contraintes exercées sur l'appareil locomoteur

Les experts en sécurité de Swissgrid ont analysé et classifié les risques liés aux activités des prestataires de services en matière de sécurité physique (sécurité au travail et protection de la santé). En fonction de cette classification, Swissgrid a déterminé les services dont l'acquisition nécessitera à l'avenir l'introduction de la SCL.

Swissgrid a identifié les domaines suivants qui présentent des risques éventuels en ce qui concerne la sécurité au travail et protection de la santé:

- activités dans le cadre des travaux de maintenance dans les installations de Swissgrid
- activités dans le cadre de la réalisation de projets dans les installations de Swissgrid
- activités de support, comme la maintenance des bâtiments, le nettoyage, etc., dans les installations de Swissgrid

Exemples d'activités qui nécessitent que le prestataire de services apporte la preuve qu'il a introduit la SCL (liste non exhaustive) en raison des risques éventuels en matière de sécurité au travail et de protection de la santé:

- différentes activités réalisées dans le cadre de l'ordre de travail annuel pour les sous-stations
- différentes activités réalisées dans le cadre de l'ordre de travail annuel pour les tracés
- activités comme les travaux de construction, les travaux de traitement anticorrosion, etc.
- construction de nouvelles installations électriques ou rénovation d'installations électriques existantes
- certains travaux d'inspection ou de maintenance
- différentes activités de support, comme la maintenance des immeubles de bureaux, etc.

### 3.3 Variantes pertinentes

Différentes variantes sont disponibles pour l'introduction de la SCL. Elles se distinguent notamment par l'effort à fournir pour obtenir l'attestation. Swissgrid a l'intention d'exiger l'une des deux variantes suivantes de la SCL en cas de risques éventuels moyens et élevés en matière de sécurité au travail et de protection de la santé afin que les prestataires de services développent leur culture de la sécurité de manière adéquate en vue de futures acquisitions. Dans les deux cas, il faut obtenir l'attestation pour le niveau 3.

#### Variante SCL

L'introduction de la variante SCL est prévue pour les prestataires de services qui réalisent des activités présentant des risques élevés en matière de sécurité au travail et de protection de la santé pour le compte de Swissgrid. Un audit de certification complet (100%) est alors réalisé la première année. Une équipe d'auditeurs d'un organisme de certification s'en charge et remet un certificat à l'issue de celui-ci. Un audit de recertification d'une ampleur réduite (40% de l'audit complet) est effectué la deuxième et la troisième année. Le certificat remis la première année reste valable. Un audit de certification complet, identique à celui de la première année, est à nouveau réalisé la quatrième année.

#### Variante SCL Light

L'introduction de la variante SCL Light est prévue pour les prestataires de services qui réalisent pour le compte de Swissgrid des activités présentant des risques moyens en matière de sécurité au travail et de protection de la santé selon l'analyse des risques éventuels en matière de sécurité. Un audit de recertification d'une ampleur réduite (40% de l'audit complet) est réalisé la deuxième et la troisième année. Une équipe d'auditeurs d'un organisme de certification s'en charge et remet une déclaration à l'issue de celui-ci. Le plan d'action est examiné au cours de la deuxième et de la troisième année afin de suivre le développement. La déclaration remise la première année reste valable. Un audit de 40% d'un audit de certification complet est réalisé la quatrième année, comme pour la première année.

	SCL Niveau 3	SCL Light Niveau 3
Année 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat avec indication du niveau</li><li>• Audit complet (100%)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déclaration avec indication du niveau</li><li>• Audit de 40%</li></ul>
Année 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Audit de recertification de 40%</li><li>• Le certificat reste valable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérification du plan d'action</li><li>• La déclaration reste valable</li></ul>
Année 3	<ul style="list-style-type: none"><li>• Audit de recertification de 40%</li><li>• Le certificat reste valable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérification du plan d'action</li><li>• La déclaration reste valable</li></ul>

Vue d'ensemble des variantes SCL pertinentes pour les prestataires de services de Swissgrid

Une équipe d'auditeurs ayant reçu la formation appropriée doit impérativement s'en charger. Le site Internet de la SCL fournit une liste de tous les organismes de certification SCL agréés. En Suisse, l'offre en matière d'organismes de certification SCL se met progressivement en place.

### 3.4 Coûts

Les coûts de la certification dépendent de la durée de l'audit et de l'organisme de certification. Le manuel SCL de NEN comporte un tableau qui définit la durée des audits de certification en fonction de la taille de l'entreprise. Les coûts internes et les coûts supplémentaires liés aux éventuels services fournis par des entreprises de conseil externes, le cas échéant, ne sont pas pris en compte. Chaque prestataire de services doit prendre en charge tous les coûts liés à la SCL.

### 3.5 Phases de mise en œuvre

Swissgrid souhaite introduire progressivement le niveau 3 de la SCL comme condition contractuelle pour les prestataires de services à partir du 1er janvier 2022. Nous distinguons trois phases:

#### Phase 1

L'introduction de la SCL sera une exigence pour les acquisitions concernant des prestations de services qui présentent des risques éventuels élevés en matière de sécurité au travail et protection de la santé à partir du 1er janvier 2022. Seuls les appels d'offres ouverts et sélectifs ainsi que les procédures invitant à soumissionner sont concernés pour l'instant.

#### Phase 2

L'introduction de la SCL Light sera une exigence pour les acquisitions concernant des prestations de services qui présentent des risques éventuels moyens en matière de sécurité au travail et protection de la santé à partir du 1er janvier 2023. Seuls les appels d'offres ouverts et sélectifs ainsi que les procédures invitant à soumissionner sont concernés pour l'instant.

#### Phase 3

Il est prévu d'impliquer les prestataires qui fournissent des prestations de services attribuées lors de procédures de gré à gré et présentant des risques éventuels élevés ou moyens en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans le processus de développement de la culture de sécurité à partir du 1er janvier 2024. La procédure exacte reste à définir et dépendra de l'expérience acquise jusque-là avec la SCL.

### 3.6 Approche Fair Entry

Swissgrid est consciente que la méthode SCL est encore nouvelle en Suisse, c'est la raison pour laquelle, dans une première phase, nous ne partons pas encore du principe que les prestataires de services disposent déjà d'une attestation SCL (certificat ou déclaration SCL) lors d'acquisitions. Nous envisageons par conséquent deux options concernant l'introduction de la méthode SCL pour les prestataires de services dans les procédures d'acquisition:

1. Un prestataire de services qui signe un contrat avec Swissgrid dispose de l'attestation SCL valable requise.
2. Un prestataire de services qui signe un contrat avec Swissgrid ne dispose pas encore de l'attestation SCL valable requise et s'engage par contrat à l'obtenir dans les 18 mois suivant la signature du contrat

Swissgrid est en principe prête à accepter d'autres méthodologies qui contribuent à la prise de conscience et au comportement en matière de sécurité (au travail) de tous les collaborateurs et qui peuvent faire l'objet d'une certification, à condition que les critères et les exigences correspondant aux aspects de l'entreprise de la SCL, qui mettent l'accent sur l'attitude et le comportement, soient audités. Swissgrid se réserve le droit de vérifier l'équivalence de la méthodologie et se tient à votre disposition pour toute question.

### 3.7 Dialogue pour encourager la culture de la sécurité

Swissgrid souhaite échanger régulièrement avec les prestataires de services concernés dans le cadre de l'introduction de la Safety Culture Ladder, notamment pour encourager la mise en place d'une culture de sécurité commune. Ce dialogue se concentrera, entre autres, sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action, sur l'échange d'expérience et sur les défis éventuels. Swissgrid communiquera le format de ces échanges en temps utile.

## 4 Informations complémentaires

Les organisations intéressées peuvent trouver de plus amples informations ici:

- Site Internet de Swissgrid: [www.swissgrid.ch/culture-de-securite](http://www.swissgrid.ch/culture-de-securite)
- Adresse e-mail de Swissgrid: [safetyculture@swissgrid.ch](mailto:safetyculture@swissgrid.ch)

Sur le site Internet de la Safety Culture Ladder de NEN [www.safetycultureladder.com](http://www.safetycultureladder.com), vous trouverez notamment les informations suivantes:

- Manuel SCL
- Variantes de la SCL
- Organismes de certification SCL
- Vue d'ensemble des entreprises certifiées (dans le monde entier)
- Accès à l'outil web SAQ (questionnaire d'auto-évaluation): <https://webtoolscl.nl/fr>



Approfondissez vos connaissances en ligne:  
la Safety Culture chez Swissgrid

[www.swissgrid.ch/culture-de-securite](http://www.swissgrid.ch/culture-de-securite)